



LES MODES DE FINANCEMENT

Le dispositif ANSEJ prévoit trois modes de financement

- Le financement triangulaire.
- Le financement mixte.
- L'autofinancement.

Création de micro-entreprises dans le cadre du financement TRIANGULAIRE

Le montage financier

Le financement triangulaire est constitué comme suit.

- 1- Apport personnel du jeune promoteur ;
- 2- Prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR) ;
- 3- Crédit bancaire bonifié à 100% pour tous les secteurs d'activités, et garanti par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs.

La structure du financement triangulaire

Niveau 1

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000DA	29%	01 %	70 %

Niveau 2

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	28%	02 %	70 %

Création de microentreprise dans le cadre du financement MIXTE

Le montage financier

Le financement mixte est constitué comme suit :

- 1- Apport personnel du jeune promoteur
- 2- Prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR)

Structure du financement mixte

Niveau 1

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
Jusqu'à 5.000.000DA	29%	71 %

Niveau 2

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
De 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	28 %	72 %

Création de microentreprise en type de l'AUTOFINANCEMENT

Montant de l'investissement	Apport personnel
Jusqu'à 10.000.000 DA	100 %

